

Enjamber le bois de Fin

DEUX PASSERELLES ▶ piétonnières, c'est ce que prévoit la nouvelle planification de Finges afin de faciliter

Un parc pas à pas!

PASCAL GUEX

Le parc naturel de Pfin-Finges n'est pas né d'un simple coup de baguette magique. Tant s'en faut. Dès les années 50, des chercheurs – issus notamment de l'Université de Berne – effectuent des visites régulières dans la région, attirés par la richesse des espèces d'insectes. Mais il faudra attendre les années 80 pour voir l'idée d'un parc naturel commencer à germer.

Retour sur la naissance en douceur de cet espace pas comme les autres.

► **1963:** Pro Natura, le Club alpin suisse et la Fondation Heimatschutz inscrivent la région de Finges dans l'inventaire des sites d'importance nationale.

► **1982:** Pro Natura annonce officiellement travailler sur un plan de protection de la forêt de Finges.

► **1986:** le bois de Finges est lauréat de l'action «Ecu d'or».

► **1997:** le Conseil d'Etat décide de mettre ce site sous protection.

► **1998:** inscription de Finges dans l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale.

► **2000:** Les communes et bourgeoisies de Sierre, Salquenen, Varen et Loèche portent sur les fonts baptismaux l'association «Espace de vie et de découverte Pyn-Finges». Ce groupement est chargé d'élaborer un concept de mise en valeur touristique.

► **2004:** cette même association dépose un dossier de candidature auprès de l'Etat du Valais afin d'obtenir le label de parc naturel.

► **2005:** avec l'inauguration d'un pont suspendu bhoutanais se concrétise la 1^{re} partie du chemin des passerelles. Le 10 novembre de cette même année, la forêt de Finges – pour une surface de 17 km² – reçoit le statut de Parc naturel Valais.

NADIA ESPOSITO

Le passage de l'autoroute A9 à travers le bois de Finges, considéré comme un parc naturel d'importance nationale, est assorti d'importantes mesures de compensations écologiques de la part de la Confédération. Des moyens considérables seront donc affectés à la régénération du site, ainsi qu'à la construction de deux passerelles piétonnières, qui s'ajouteront au pont suspendu du Bhoutan, inauguré en 2005. L'idée étant de construire un véritable chemin des passerelles afin de permettre à la population de profiter de ce domaine magnifique, de venir s'y promener et s'y détendre, tout en préservant l'intégrité des lieux. «Notre but est de créer un lieu d'observation et de réverie dans un des plus beaux endroits du Valais», souligne l'architecte cantonal, Bernard Attinger.

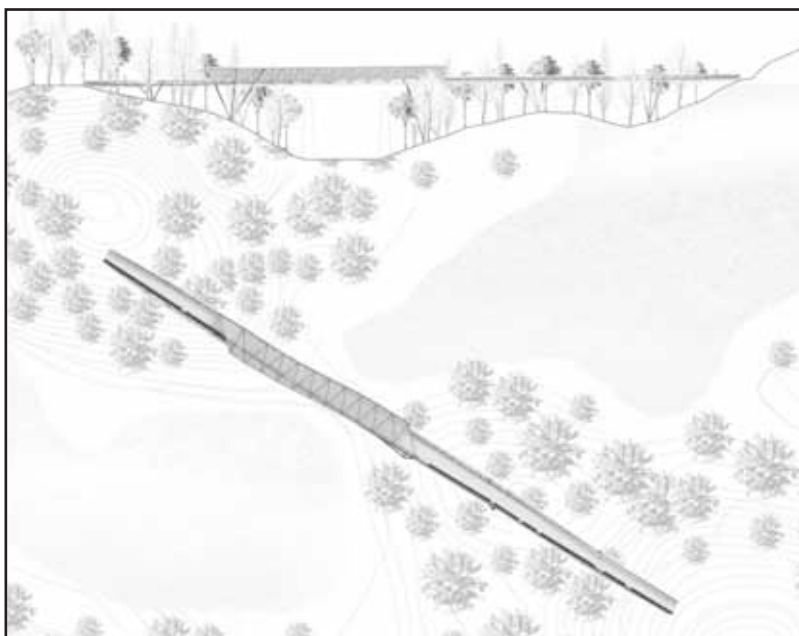
La première passerelle sera construite sur le Rhône, entre Salquenen et Milljeren. D'une longueur de 250 mètres, elle permettra un accès au cœur du site, à partir de la rive droite. La seconde, longue de 150 mètres, sera érigée au-dessus de l'étang du Grossee, près de l'Ermitage. Elle constituera un chemin aérien permettant aux visiteurs d'observer la richesse de la faune et de la flore d'un biotope remarquable.

Le Valais primé

Dans cette perspective, les deux passerelles ont fait l'objet d'un concours lancé auprès des architectes et ingénieurs de l'Union européenne. Organisé par l'Etat du Valais, ce concours a connu un beau succès avec la participation de quarante-neuf équipes pour le projet sur le Rhône et cinquante pour celui du Grossee. Avec dix dossiers déposés pour le premier et onze pour le second, le Valais a été particulièrement bien représenté.



Les lauréats du concours se réjouissent de voir leurs projets de passerelles menés à terme. HOFMANN



«Le baron perché» permettra d'enjamber l'étang de Grossee. LDD

Vendredi soir à La Souste, Jean-Jacques Rey-Bellet a proclamé officiellement les résultats, arrêtés par un jury composé de neuf professionnels et présidé par l'architecte cantonal. Le chef du Départe-

ment des travaux publics a souligné «la qualité remarquable et l'originalité des travaux, qui concilient avec une grande habileté l'esthétique et la fonctionnalité des ouvrages». Les architectes valaisans Sa-

vioz, Meyer-Fabrizzi et les ingénieurs civils genevois Guscetti & Tournier ont été primés pour leur projet «Hardy» de passerelle sur le Rhône (voir page 3).

Pour leur projet «Le baron perché» (sur l'étang de

Grossee), l'ingénieur valaisan Frank Séverin et les architectes séduois Dayer et Venetz ont été choisis. Ils ont proposé une passerelle rectiligne avec une zone observatoire, élargie en son centre, fermée et couverte. Des meurtrières horizontales permettront d'admirer la nature environnante avec l'impression de «voir sans être vu».

Près de 6 millions

Subventionnées par la Confédération à titre de mesure de compensation, les deux passerelles sont devisées à près de six millions de francs. 3,8 millions pour la construction de celle sur le Rhône, qui sera entreprise vers le milieu de l'année 2008; deux millions pour celle du Grossee un an plus tard.

A noter que tous les projets mis au concours font l'objet d'une exposition visible jusqu'au 17 décembre au centre scolaire de La Souste.

L'INVITÉ

STÉPHANE ROSSINI conseiller national

Malhonnêtetés et procès d'intention

La campagne pour la caisse unique a démarré. Le comité «contre» a publié son premier communiqué. Celui-ci n'est que tissu de préjugés, de malhonnêtetés, de mensonges. On y mélange les genres et anime la confusion dans le contenu, confondant caisses et système de santé, qualité des prestations et agent payeur. Les allégations ne résistent pas à la moindre des analyses. L'idéologie l'emporte sur la réalité des faits qui caractérisent non pas le système de santé, mais le fonctionnement des caisses: nombre trop élevé d'acteurs, inégalités de traitement et injustices sociales, transparence discutable.

Que cela plaise ou pas, le système actuel est injuste et mérite qu'on le rationalise par

une profonde réforme structurelle. Poursuivre dans le statu quo permettra à la droite politique de concrétiser ses objectifs: fin du libre choix du médecin et de l'hôpital, introduction de primes selon l'âge, transfert de pouvoir aux assureurs, réduction du catalogue des prestations et renforcement de la concurrence et des lois du marché en revalorisant les assurances complémentaires.

La médecine qu'on nous promet, dictée non plus par la régulation et les choix démocratiques, mais par les assureurs, qui ont d'autres buts que de faire de la politique sociale, aboutira à une médecine de riches et une de pauvres. Les uns contracteront des assurances complémentaires pour choisir leur médecin et bénéficier de

prestations de haute qualité; les autres verront leurs prestations réduites... sans que les primes baissent par ailleurs, à l'exemple de la suppression des médecines complémentaires, qui n'ont pas amené de réduction de primes!

Les adversaires de la caisse unique ne l'avoueront jamais. C'est pourtant dans ce sens que vont toutes leurs propositions, clairement exprimées aux Chambres fédérales.

Or les faits sont simples. Les primes par tête sont injustes, car d'un montant égal, peu importe ce que l'on gagne; elles pénalisent donc les familles; elles varient au sein d'un même canton jusqu'à près de 30% pour des prestations identiques. Les subventions sont très inégalement réparties. Les ré-

serves pénalisent de nombreux assurés. La sélection des risques et la chasse aux bons assurés ne sont pas légales et servent les assurances complémentaires privées. Le décalage entre primes et coûts est inadmissible. Que dire enfin de certains salaires ou des opérations marketing payées par nos primes... Et de nos primes qui serviront aussi à financer le combat contre l'initiative?

Il faut des réformes dans le système de santé. Celle de la privatisation et des lois du marché qu'on nous dessine ne respecte pas le principe de justice sociale. La caisse unique est aujourd'hui devenue le seul moyen de consolider les fondements de la solidarité et de l'accès à des soins de qualité pour tous.



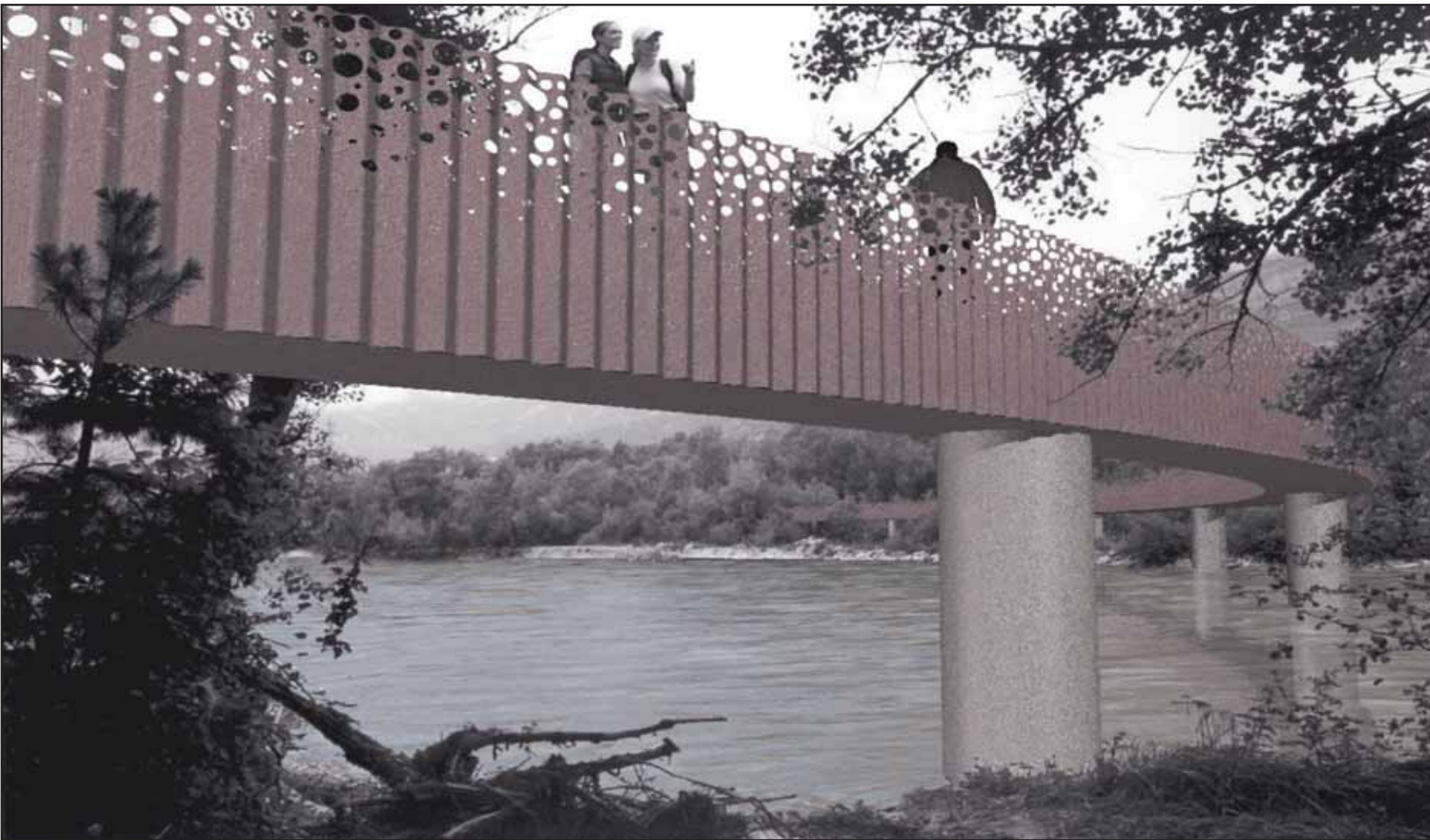
PAS (TROP) GRAVE

La vengeance de Ramsès II

Un homme qui avait mis en vente sur l'internet des mèches de cheveux et des morceaux de bandelettes dont il affirme qu'ils proviennent de la momie du pharaon Ramsès II a été interpellé mardi dernier à son domicile de Grenoble. Ce facteur de 50 ans affirme être en possession d'échantillons de la momie car son père avait participé à des opérations d'analyses et de traitement effectués par le Commissariat à l'énergie atomique sur le corps du pharaon momifié et inhumé 1300 ans avant notre ère. La police judiciaire a saisi au domicile du vendeur une dizaine de sachets de plastiques et de petites boîtes contenant de minuscules échantillons de cheveux et de bandelettes. «C'est vraiment une bêtise. Il a essayé de vendre ces cheveux uniquement par curiosité, pour rigoler», explique l'épouse du facteur. Conservée aujourd'hui au Musée du Caire, la momie de Ramsès II avait été envoyée en France, en 1976, pour déterminer les causes du mal étrange qui la rongeaient. C'était la première fois qu'une dépouille de pharaon quittait l'Egypte. Les analyses effectuées en France avaient diagnostiqué un champignon rare, le daedalea biennis fries, comme cause du mal de la momie, qui avait alors été traitée en France. Le porte-parole du Ministère des affaires étrangères, Jean-Baptiste Mattéi, a déclaré mercredi qu'il suivait avec attention ce dossier, en liaison avec les autorités égyptiennes et le Muséum national d'histoire naturelle, qui a porté plainte. En Egypte, le secrétaire général du Conseil supérieur des antiquités a adressé une lettre à l'ambassadeur français. «La momie se trouvait sous la protection du Gouvernement français qui est responsable de tout. J'attends une explication.» AP

ges pour le préserver

l'accessibilité et la protection de l'unique parc naturel valaisan. Les projets retenus viennent d'être dévoilés.



Création des architectes sédunois Savioz, Meyer et Fabrizzi et des ingénieurs genevois Guscetti & Tournier, cette passerelle sur le Rhône sera mise en chantier en 2008. LDD

«Nous avons créé un parcours ludique»

NADIA ESPOSITO

Choisis parmi quarante-neuf équipes, les architectes sédunois Savioz, Meyer-Fabrizzi et les ingénieurs civils genevois Guscetti & Tournier verront leur passerelle sur le Rhône érigée dans le courant de l'année 2008.

Dix mètres au-dessus du Rhône

Baptisé «Hardy», leur projet propose la passerelle comme un prolongement naturel des chemins qui serpentent à travers le bois de Finges. Il s'agira d'une poutre à caisson métallique reposant sur des piles en béton de

gros diamètres. Le point fort de ce projet est d'intégrer à la fonctionnalité de l'objet un côté décoratif, fruit de la collaboration entre le calcul des ingénieurs et l'imagination des architectes. «Nous avons créé un parcours ludique sur le Rhône en jouant au maximum avec l'élément liquide», explique Claude Fabrizzi, un des architectes du bureau sédunois.

Concrètement, la passerelle qui traversera le Rhône sur 250 mètres entre Salquenen et Milljeren et qui permettra aux visiteurs un meilleur accès au site de Finges, ne sera construite qu'entre cinq et



Claude Fabrizzi: «Les promeneurs auront l'impression de ne faire qu'un avec le Rhône.» HOFMANN

dix mètres au-dessus du Rhône. «Les promeneurs auront ainsi l'impression de ne faire qu'un avec le fleuve.»

Autre élément ludique, au garde-corps en tôle ondulée seront intégrés des perforations circulaires (voir photo ci-dessus), «sorte de bulles en référence au bouillonnement des eaux», souligne l'architecte sédunois pour qui ce projet constitue une magnifique opportunité. «Habituellement nous construisons surtout des bâtiments, les ponts étant plutôt du ressort des ingénieurs. Ce projet est donc particulièrement agréable pour nous.»

A l'état sauvage

La passerelle qui sera érigée sur la commune de Salquenen surplombera le Rhône à un des endroits où le fleuve est à son état le plus sauvage. Les architectes et ingénieurs ont été contraints de tenir compte de cette donnée, ainsi que de la possible évolution du fleuve dans les années à venir. «Le résultat est que la passerelle n'aura pas un tracé rectiligne», affirme Claude Fabrizzi.

Les travaux, estimés à 3,8 millions de francs, débuteront dans le courant de l'année 2008. Un an avant ceux de la passerelle sur le Grossee.

Pas un espace clos!



HOFMANN

À l'heure de lever le voile sur les projets de passerelles, le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet n'a pas caché son plaisir de participer activement à la mise en valeur du bois de Finges. Interview.

L'espace de Finges est donc désormais un «parc naturel» à part entière?

Oui, puisque le Grand Conseil en a décidé ainsi. Et en tant que «parc naturel», cet espace offre simultanément une valeur paysagère, naturelle et culturelle de grande importance.

Pourquoi dès lors accepter d'exposer ce site si riche aux «agressions» du grand public?

Mais parce qu'un parc naturel ne doit pas être un domaine clos. C'est au contraire un domaine ouvert à la population, ouvert à la promenade et à certaines activités de détente, voire à des activités agricoles extensives. Cela bien sûr sous réserve que des mesures soient prises pour préserver l'intégrité des sites remarquables, des espèces, faune et flore.

D'où l'idée de doter cet espace de passerelles?

En effet. C'est précisément pour faciliter l'accessibilité et la protection du site que nous avons projeté la construction de deux passerelles. La plus grande enjambera le Rhône pour relier Salquenen à Milljeren, à peu près au cœur du site. Elle sera bien entendu réservée aux piétons.

Et la deuxième?

Celle-là constituera un chemin aérien surplombant la zone des étangs. Elle permettra aux visiteurs d'observer la richesse de ces biotopes humides très remarquables sans mise en danger de la micro-faune et de la flore.

On vous sent optimiste quant à l'avenir de Finges...

C'est vrai. Notamment parce que des professionnels de la construction, venus de larges horizons, ont produit un travail de grande qualité pour ces passerelles. Ils ont étudié avec beaucoup d'attention les caractéristiques et les contraintes du site. Leur travail de création nous permettra d'intervenir avec tact et avec qualité sur ce site exceptionnel. Entretien PASCAL GUÉX

PUBLICITÉ

MATELAS DEHOUSSABLE + SWISS MADE
qualité suisse
80-90x200 Fr. 640.-
au lieu de Fr. 945.-
160x200 Fr. 1250.-
au lieu de Fr. 1825.-
Autres dimensions sur demande

www.decarte.ch

meubles No 7 VALAIS
decarte
SAXON

027 743 43 43

action literie

TOUTES MARQUES

Fr. **640.-**
au lieu de Fr. 945.-